



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le règlement suivant :

N° 1281-2022 Règlement modifiant diverses dispositions règlementaires et abrogeant le règlement 1,003

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 26 janvier 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 26^E JOUR DE JANVIER 2022

Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat